

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 14 décembre 2017 – N°8/2017
--

Excusés : Bernard LAMBERT, Martine RENARD

Absents : Sophie MOREAU, Frédéric MOREAU

I – Affaires financières

Budget 2017 : Décision modificative budgétaire :

En dépenses de fonctionnement, un abondement du chapitre des charges de personnel à hauteur de 32 000€ sera nécessaire suite à la prolongation d'arrêts maladie en mi-temps thérapeutique et en longue durée (prélevés sur les dépenses imprévues).

L'enveloppe affectée aux charges à caractère général et aux charges de gestion courante devrait être tenue.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les produits issus de la fiscalité seront supérieurs au prévisionnel d'environ 35 000€ (dont 30 000€ au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal).

Pour les dépenses d'investissements, plusieurs opérations seront soldées (rénovation de l'école maternelle, programme routes 2017, signalétique des activités et des services, bassin de décantation...), les autres seront reportées sur 2018 : Maison médicale, 1^{ère} tranche de rénovation de l'éclairage public...

Tarifs communaux 2018 :

A partir du 1^{er} janvier 2018, les tarifs suivants sont modifiés :

Tarif redevance d'assainissement :

1,30€ /m³ jusqu'à 150m³ puis 0,65€/m³

Cantine scolaire : FORFAIT TRIMESTRIEL (48 repas en moyenne)

100,80 €/enfant/trimestre soit **2,10€** / Repas

Tarif d'un repas/ adulte : **4€**

Garderie scolaire : FORFAIT JOURNALIER **1.90 €**/enfant/par jour

II – Dossiers ou travaux en cours

Lancement des travaux de réseaux des logements adaptés ODHAC :

Les travaux pour desservir ces logements seront réalisés par l'entreprise CMCTP de St Laurent-sur-Gorre. Ils concernent la réalisation de divers réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone), l'aménagement de la voie d'accès et la démolition du bâtiment Chambon. Les travaux devraient commencer à la mi-janvier dès l'acceptation par les services compétents du plan de désamiantage (toiture bâtiment).

Affaires domaniales

La commune est saisie de plusieurs demandes de coupe de bois le long de la voie ferrée du vélorail. Ces bois appartenant à la commune relèvent du régime forestier national. La commune a saisi l'Office National des Forêts pour élaborer un plan de gestion global de l'ensemble des bois situés le long de l'ancienne voie ferrée. L'exploitation et les coupes devront être réalisées selon un cahier des charges approuvé préalablement par la commune.

Evolution des rythmes scolaires

L'Inspection Académique demande que les propositions de modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018 lui soient adressées au plus tard le 9 mars 2018.

Un comité de pilotage intercommunal du PEDT (Projet Educatif Territorial) aura lieu le mardi 6 février 2018 afin d'arrêter une position commune entre les signataires du PEDT intercommunal. En préparation à cette réunion, et afin de recueillir l'avis de toutes les parties prenantes (Instituteurs, représentants parents d'élèves...), une réunion de concertation aura lieu le jeudi 11 janvier en Mairie.

Activités économiques

La recherche d'un nouvel exploitant pour le magasin Coop de la gare se poursuit en lien avec la société Coop Atlantique propriétaire des locaux.

Il en est de même pour la reprise de l'activité boucherie dans le bourg dont les locaux appartiennent à la communauté de communes. Suite à la procédure de liquidation judiciaire engagée, la communauté de communes s'est portée acquéreur du matériel et du fonds existants. Deux porteurs de projets se sont fait connaître auprès de la communauté de communes.

Rénovation du bureau postal

La Poste va réaliser des travaux de mise en accessibilité du bureau postal de Bussière-bourg à partir de la mi-mars jusqu'à fin avril. La commune étudie avec la Poste la possibilité d'assurer la continuité du service aux horaires habituels d'ouverture (mise à disposition d'un bureau en mairie...).

Après les adhésions de communes de Meuzac et La Porcherie en novembre, le conseil municipal donne son accord à l'adhésion de 2 nouvelles communes (Ladignac le long et Séreilhac) au **syndicat Vienne Briance Gorre**.

III – Espace Hermeline

Une réunion de la commission tourisme a eu lieu le 6 novembre dernier.

Bilan 2017 :

En complément du personnel permanent affecté aux activités (2,5) et à l'entretien du site (agents de l'atelier municipal), 13 contrats saisonniers ont été conclus pour assurer l'accueil-information, la buvette, l'accueil sur les différentes activités, la surveillance de la baignade, l'entretien des espaces verts. Cela représente près d'une **dizaine emplois équivalents temps plein** à l'année.

La fréquentation 2017 de l'Espace Hermeline est estimée à 25 000 visiteurs dont 5 000 recensés pour la baignade. Toutes activités confondues (vélorail, accrobranches, buvette, camping, minigolf, tennis) le **chiffre d'affaires approche 200 000 € H.T** (-3,5% par rapport à 2016). Grâce à un reversement de TVA exceptionnel d'un montant de 45 000€, le budget annexe d'Hermeline devrait s'équilibrer en 2017.

Globalement, **la fréquentation des activités s'est maintenue** avec néanmoins pour le parc accrobranches une baisse de 10% et de 8% pour la buvette. L'activité reste très dépendante des conditions météo. **La fréquentation se concentre toujours sur trois activités :**

- **le parc aventure dans les arbres et la tyrolienne** représentent 38% des visiteurs (**9 300 visiteurs**) et 44% du chiffre d'affaires.
- **le vélorail** représente 27% des visiteurs et près de 25% du chiffre d'affaires. Le nombre de location se maintient (1 850), le nombre de visiteurs sur l'activité vélorail (6 600) est en légère baisse. Cette activité est dans sa 22^{ème} année d'exploitation.
- **la baignade** représente 25% des visiteurs et la buvette 22% du chiffre d'affaires.

Les autres activités (camping, petit train, mini-golf, tennis) représentent en moyenne 10% des visiteurs et environ 9% des recettes. Le camping a accueilli cette année environ 700 personnes. La fréquentation du mini-golf se maintient (2500 visiteurs). La gestion en direct par l'Espace Hermeline du petit train a permis d'accueillir 550 visiteurs sur juillet et août.

Enfin, comme chaque année un programme d'animations a été mis en place (balades en calèche, initiation kayak, tournoi de Sanball...) conforté par l'organisation par les associations de diverses manifestations : vide-grenier avec l'association des jardiniers, marchés de producteurs de pays avec l'association OmniBuss, journée vapeur avec ASSTRAFER, concours de pétanque avec l'association de pêche....

Orientations 2018 : Il s'agit de poursuivre le travail engagé autour de deux axes :

⇒ **Rechercher une organisation durable pour permettre un fonctionnement équilibré et pérenne de l'Espace Hermeline et de toutes ses activités.**

L'année 2017 a été marquée, suite au départ en début d'année du Directeur de l'Espace Hermeline, par le recrutement d'un responsable technique pour le parc accrobranches et d'une responsable pour l'accueil des activités et leur promotion.

L'organisation de l'Espace Hermeline reste fragile et remise en cause chaque année suivant le niveau activité de la saison, très dépendant des conditions météorologiques.

Sans négliger les actions de promotion et de communication, l'objectif est toujours de tendre vers une organisation générale en adéquation avec le niveau réel des activités et de contenir le montant de la participation de la commune à l'équilibre de ce budget pour les activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général (baignade...).

L'Espace Hermeline ouvrira à partir du 1er avril (vacances scolaires) selon les mêmes périodes et amplitudes d'ouverture que l'année dernière : weekends et jours fériés hors saison (avril à juin, septembre, octobre jusqu'aux vacances de Toussaint), tous les jours en juillet et août.

⇒ **Développement et le renouvellement des activités pour maintenir l'attractivité de l'Espace Hermeline**

L'année 2017 a été marquée par l'aménagement des wagons postaux du vélorail dans le cadre du réseau de **sites d'accueil touristique du PNR Périgord Limousin** avec la création d'un espace de découverte ludique autour des activités de pleine nature sur la thématique : terre, air, eau. Une borne d'information interactive complémentaire a été implantée.

Une seconde opération a concerné la mise aux normes des bornes électriques du camping afin d'assurer le maintien de son classement en 2 étoiles ainsi que la mise aux normes électriques du tunnel du vélorail.

Pour 2018, un nouveau programme d'investissement de confortement et d'extension des activités est d'ores et déjà engagé avec **les travaux de mise en ligne de vie continue du parc accrobranches** qui ont débuté depuis le 16 octobre dernier pour une durée de 3 mois. Ils sont réalisés par l'entreprise Antipodes de Millau. Ils concernent :

- le réaménagement des parcours existants pour la sécurité, accessibilité, mobilité et autonomie des publics : analyse sylvicole et certification du bureau de contrôle, démontage des 80 plateformes carrées traditionnelles, installation de tyroliennes d'accès au départ des parcours jeune, vert, bleu et orange, montage des nouvelles plateformes pétales, démontage des lignes de vie existantes, montage des nouvelles vies continue système COUDU PRO, modification et aménagement des parcours rouge, bleu et orange existant.
- La conception et réalisation de 2 nouveaux parcours (16 ateliers).
- La fourniture de 140 crochets COUDOU PRO et leurs clés d'ouverture.

Une visite de chantier a eu lieu le 25 novembre dernier. Est prévu également l'extension du petit chemin fer des Ribières. Cela représente un montant total d'investissement de 150 000€ réparti sur 2 ans subventionné à 70% (Europe, Région, Département).

Enfin, **concernant l'activité baignade** et faisant suite à l'étude réalisée en 2016, il a été décidé de confier une mission complémentaire au cabinet Géonat pour élaborer le dossier administratif et technique de dérivation du plan d'eau en privilégiant dans une première étape la continuité sédimentaire. Un dossier loi sur l'eau devra également être élaboré.

Une prochaine réunion de commission Hermeline aura lieu en janvier afin de préparer la saison 2018 : recrutement des saisonniers 2018, partenariat avec le SDIS pour le recrutement des surveillants de baignade, animations et plan de promotion, investissements pour l'élaboration du budget 2018, travaux en cours : suivi vidange plan d'eau et empoissonnement, achèvement rénovation parc accrobranches, acquisition hippocampe...

IV - Communautés de communes du Pays de Nexon/Monts de Châlus

Mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

En application de la loi ALUR du 24 mars 2014, la Direction Départementale des Territoires n'assurera plus l'instruction des différentes autorisations d'urbanismes pour le compte des communes à partir de 1^{er} janvier 2018. La communauté de communes du Pays de Nexon/Monts de Châlus comptant plus de 10 000 habitants est désormais compétente pour reprendre ce service. Un emploi spécifique a été créé pour assurer l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme.

Afin de définir les modalités de mise à disposition et de travail en commun entre les communes et ce service instructeur, une convention doit être établie. Elle reprend le fonctionnement existant préalablement avec les services de l'Etat et permet de définir les points suivants :

- Les autorisations d'urbanisme dont l'instruction sera prise en charge par la Communauté de Communes sont les certificats administratifs opérationnels (CUB), les déclarations préalables « complexes » (principalement division de parcelle et secteurs ABF), les permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir.
- La convention établit la répartition des tâches entre commune et service instructeur aux différentes phases d'un dossier d'urbanisme.

Le dépôt des demandes se fait en mairie, l'instruction et la proposition d'arrêté seront réalisées sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes, la signature de l'arrêté et sa notification au pétitionnaire relève de l'autorité du Maire.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer avec la Communauté de Communes la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat sur le Projet d'aménagement et de développement Durable

Dans le cadre de la révision du PLUI le conseil municipal doit débattre du projet de PADD qui fixe les grandes orientations du projet de développement du territoire pour les 10 prochaines années. Une deuxième phase a été engagée pour la définition du nouveau plan de zonage et du règlement. Ces deux derniers documents vont définir les règles que chaque propriétaire devra respecter pour construire, agrandir ou modifier tout bâtiment pour chaque zone considérée. Le nouveau cadre réglementaire avec la loi dit ALUR vise principalement à préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, et conduit à diminuer fortement et à concentrer les terrains constructibles autour des parties déjà urbanisées et desservies par les réseaux primaires (eau, électricité, téléphone,...). Les potentiels de développement dans les villages seront également très limités. Sont concernés autant les projets portés par des propriétaires privés que le développement des activités agricoles et artisanales.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal considère que les orientations générales définies dans le PADD du PLUI ne répondent pas complètement aux objectifs que souhaite se donner la commune de Bussière-Galant en matière d'urbanisme et d'aménagement de la commune pour les années à venir. Une délibération stipulera les remarques et les modifications que le conseil municipal souhaite voir prises en compte.

Vu le

Le Maire,

Emmanuel DEXET